

Procès verbal de l'Assemblée Ordinaire tenue le 7 août 2010 au Centre Culturel du PYLA

Nicolas Gusdorf, administrateur, accueille à 10 heures les participants, autorités, élus, invités, présidents d'associations, et adhérents.

L'assemblée est invitée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ▶ Approbation du PV de l'AGO du 8 août 2009, disponible sur le site www.adppm.fr
- ▶ Renouvellement du tiers sortant du Conseil, élection de nouveaux membres,
- ▶ Rapport financier et l'approbation des comptes,
- ▶ Rapport moral du Président,
- ▶ Accueil des élus et du représentant de l'Etat, et rapport sur les dossiers suivants :
 - La préservation du caractère résidentiel du Pyla : la suppression des hauteurs dérogatoires, du bâti en continu et des divisions parcellaires ; le maintien du couvert végétal, la hauteur des clôtures, le contrôle des travaux, la réglementation sur les abattages ; les replantations et le choix des essences,
 - Les voies de circulation : pistes cyclables, trottoirs, entretien, tags, eaux pluviales, signalisation, vitesse, stationnements, camping-cars, lignes électriques, rénovation du boulevard de l'Océan, plan de circulation Meller-Sémaphore,
 - La mise en œuvre d'un budget séparé pour le Pyla et d'un programme de travaux,
 - L'aménagement, l'entretien et la surveillance des plages, la signalétique, les jet skis,
 - La situation des principaux contentieux en cours : les 27 lots en Site Inscrit à Pilat sud, les 90 lots dans la forêt de Laurey (dossier Les Hauts du Golf), l'extension en Site Classé du Pyla Camping,
 - L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le Plan Local d'Urbanisme (PLU),
 - Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), le suivi phytosanitaire des eaux du Bassin d'Arcachon, la réglementation applicable en matière de navigation (arrêté PREMAR), la création d'un Parc Naturel Marin (PNM), la gestion municipale des corps-morts, la création de ports à sec,
 - La mission du Conservatoire du littoral,
 - La forêt : l'arrêté préfectoral de police, la forêt usagère, la surveillance, les abattages illicites, l'obligation au débroussaillage contre l'incendie,
 - La réglementation municipale et préfectorale destinée à limiter les nuisances sonores ; l'impact de certaines activités ou animations,
 - La sécurité et la salubrité : les moyens à mettre en œuvre (vidéosurveillance, arrêté interdisant la con-sommation d'alcool sur la voie publique).

▶ Questions diverses : les nouveaux transports publics, le relevage des ordures ménagères, les panneaux publicitaires, le très haut débit, l'agrandissement du Centre culturel...

1. L'approbation du PV de l'AGO du 8 août 2009

L'assemblée approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées ledit procès-verbal.

2. Le renouvellement du tiers sortant

Le tiers sortant est composé de Christine de la Giroday, Nicolas Gusdorf, Patricia Steinmetz et Hugues Legrix de la Salle ; Christine de la Giroday souhaite laisser à d'autres personnes plus disponibles son fauteuil d'administrateur. Madame Anne-Lise

Volmer, qui a fait acte de candidature conformément aux dispositions statutaires, se présente en qualité d'administrateur. Le tiers sortant, hormis Christine de la Giroday, est réélu à l'unanimité des personnes présentes ou représentées, et Anne-Lise Volmer est élue de la même manière. Nicolas Gusdorf fait état de la triste disparition du Préfet Trombert, lequel fut administrateur de l'ADPPM pendant près de deux décennies ; un instant de silence est demandé à la mémoire de cet ami du Pyla. L'assemblée valide à l'unanimité des personnes présentes ou représentées la composition du Conseil d'Administration soit : Mesdames A. Suder, C. Brondes, P. Steinmetz, AL. Volmer et Messieurs J. Rigaud, H. Legrix de la Salle, A. Malbreil, R. Bravard, J. Rigaud L. Lemaire, M. Esparza, P. Bérillon, N. Gusdorf, JM. Pillois, JP. Volmer, PA. Bonnet, J. Storelli.

3. Le Rapport financier et l'approbation des comptes

Madame Patricia Steinmetz fait rapport sur les finances de l'association.

BILAN FINANCIER 2009

Recettes : 16 626,00 euros

Dépenses : 12 413,15 euros

Solde positif : 4 212,85 euros

Avoirs sur Livret A (au 31/12/2008) : 43 804,55 euros

Intérêts acquis (exercice 2009) : 807,10 euros

Placements (exercices 2009) : 6 000,00 euros

Capacité financière ADPPM au 31 décembre 2009 : 50 611,65 euros

Il est rappelé que l'association a grand besoin de nouveaux adhérents, compte tenu du montant des frais judiciaires qu'impliquent les dossiers en cours et à prévoir, et eu égard à la modicité de la cotisation des membres associés.

4. Le Rapport moral du Président

Le président Jacques Storelli souhaite la bienvenue à Monsieur le Sous-Préfet Pascal Gauci, et invite l'assistance aux bons usages du dialogue loyal et respectueux de chacun. Il salue la présence du maire et des élus, (dont Monsieur Chauvet, Conseiller Général et Monsieur Daverat, Conseiller Régional), de Madame Rolland, déléguée du Conservatoire du Littoral, et de tous les présidents d'association. Il fait référence aux mots d'amitiés et aux encouragements de Madame des Égaulx (Sénateur Maire), de Monsieur Deluga (Député Maire), de Monsieur Sammarcelli, (Président du SIBA et maire), de Monsieur Foulon (Président de la COBAS et maire). Est soulignée l'importance du tissu associatif de Gironde qui défend des valeurs communes au travers d'une coordination (CEBA), constituée de 20 associations amies. L'ADPPM fête ses 41 ans d'existence, animée exclusivement par des bénévoles, sans intérêts économiques ou personnels, apolitique et ne touchant aucune subvention, dont la mission est de défendre le "bien commun" si bien défini par Jacques Rigaud, sans exclure la promotion du site. Les cotisations ont été portées à 30 € et 5 € respectivement pour les membres actifs et les membres associés. Les comptes de l'association sont sains, mais des contentieux se profilent, notamment devant le Conseil d'État, pour lesquels il faudra diligenter un avocat aux Conseils, ce qui est assez couteux. L'ADPPM est le porte-parole des Pylatais, et doit ouvrir un certain nombre de dossiers gracieux, qui parfois nécessitent l'intervention des tribunaux. Malgré les points positifs, notamment le dialogue avec l'Etat et les élus, le constat actuel est loin d'être réjouissant. Concernant les documents d'urbanisme, le SCOT n'est toujours pas sorti, au point que l'État envisage de se substituer aux municipalités, par une directive territoriale. Le Bassin est soumis à un afflux de 70000 habitants supplémentaires dans les 15 ans à venir. La COBAS évoque pour sa part 115000 habitants de plus, soit 34000 maisons. De nombreux lotissements sont programmés, il est question d'ouvrir une nouvelle route de Cazaux vers la mer, avec immobilier associé, et d'étendre les campings près des zones habitées. Un projet immobilier est envisagé près du Becquey, une nouvelle piste d'atterrissage à Andernos. De nombreuses coupures vertes seraient sacrifiées, y compris au Pyla. Alors que déjà à ce jour on peut considérer que le milieu souffre considérablement de l'excès de certains usages. Pour maîtriser les velléités de développement anarchique, les solutions sont nombreuses : le Parc Marin, deuxième

de France, qui permettrait de mieux gérer le plan d'eau et le littoral du Bassin d'Arcachon et de maîtriser les pollutions signalées par un rapport Ifremer, ce qui n'est pas sans lien avec la sur-fréquentation estivale induite par trop de nouvelles constructions, impactant notamment dans les zones vertes, et le couvert végétal. Un plan de prévention des risques inondation ou submersion marine constitue un outil pertinent qui devrait rapidement être mis en œuvre. Le SCOT devrait permettre de mieux mettre en cohérence la démographie avec le territoire, et sa fragilité ; malheureusement le SCOT semble bien être détourné de cette finalité au profit d'un seul outil de développement. Au plan local, le PADD permet la constructibilité du Laurey et du Pilat-Sud, les divisions parcellaires se poursuivent, avec constructions et matériaux contestables, faute de ZPPAUP. Le maire s'est prononcé contre la ZPPAUP elle-même (pourtant approuvée par la quasi unanimité des Pylatais en 2007), malgré l'allègement légal du dispositif (suppression de l'avis conforme), mais s'engage à reprendre les conclusions des travaux de l'architecte Wagon dans une charte adossée au PLU. Cela permettrait de contrôler l'architecture, les matériaux et les couleurs des constructions. D'autre part, l'arrêté sur l'abattage des pins a été pris comme promis, les clôtures irrégulières sont signalées : il faut enrayer la densification du Pyla au détriment des arbres, de la tranquillité et de l'esprit même du lieu. Les velléités de développer les commerces sont inquiétantes. Il ne faut pas multiplier non plus les animations, que l'aménagement de la place Meller permettrait ; il faut éviter la création d'un « Moulleau-bis » et conserver les voies existantes (boulevard). Bref il faut se garder de tout excès en matière de développement au-delà de ce que le Pyla nécessite, soit un entretien des voies existantes, des pistes cyclables, un enfouissement des lignes électriques, et un fort soutien aux commerces existants. Le blow-patcher, que l'on ne voit presque jamais, permet de réparer les rues endommagées du Pyla, et devrait travailler jour et nuit tant les voies sont parfois en mauvais état. Les Pylatais ont l'impression de payer beaucoup d'impôts, tout en consommant peu de services, sans grand retour. (Applaudissements.) La question des établissements de nuit est complexe : la vidéosurveillance demandée par l'association, est envisagée. Les nuisances sont aussi diverses que récurrentes : bruit, difficultés de circulation et de stationnement à la Corniche, odeurs de cuisine, nuisances variées. Une pétition circule dans le quartier de la Corniche. L'accès à la Dune pose problème, de nombreux engins y décollent sans autorisation. Le problème des camping-cars reste entier, malgré les promesses : barbecues, utilisation abusive des installations. Un lieu dédié est prévu, mais en attendant la réglementation doit être appliquée, ce qui n'est pas le cas. Le président revient sur les actions en justice intentées par l'association. Le Laurey : la construction de 600 maisons toujours possible (PADD). Les premiers travaux ont été arrêtés, une première annulation du permis de lotir Effage a été obtenue. L'appel de la mairie et du lotisseur a été gagné par l'ADPPM. Un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État est en cours. Le permis en cause porte sur 90 maisons, et des abattages illicites ont eu lieu. L'enjeu est la préservation de la coupure d'urbanisme et de la forêt entre la Teste et le Pyla. Le Rapporteur public a soutenu l'argumentaire de l'association dans ces procès, en s'appuyant notamment sur la loi Littoral, et en prenant en compte l'existence du site Natura 2000. Pour le Pilat-Sud, il agissait pour la famille Gaume de construire 27 logements sur 3 ha (faisant partie d'une forêt de 100 ha) entre la caserne de pompiers et le boulevard de l'Atlantique. Pour des raisons de co-visibilité avec la dune et le plan d'eau, et d'application de la loi Littoral, les juridictions administratives ont annulé le permis de construire, même si les abattages ont pu avoir lieu au creux de l'hiver. Il semble essentiel de garder l'aspect naturel de cette entrée du Pyla et d'éviter que des lotissements soient visibles de la Dune. En outre, ces constructions qui s'étaleraient ensuite sur 100 ha impliqueraient l'ouverture d'un nouvel axe de circulation par le Boulevard de l'Atlantique de l'Eden jusqu'à la caserne des pompiers. Que deviendraient la tranquillité et les conditions de vie des résidents du « haut » ?! Les lotisseurs ainsi que la commune ont été condamnés à payer des amendes. Il est regrettable que ce soit à une association de faire respecter la loi, en l'occurrence bafouée par certains services et opérateurs Sans doute faut-il considérer qu'il appartient désormais aux associations

(agrées) de faire ce qu'il est délicat pour l'Etat d'initier dans le cadre du « déferé » ? Sommes-nous devenus un « relais partenaire » incontournable des services de l'Etat ?! (Applaudissements).

La « Gazette du Pyla » formule 25 propositions concrètes sur les clôtures, le style architectural, les réseaux, les routes, les pistes cyclables, la préservation des arbres, etc. Enfin, il faut souligner que l'ADPPM n'est pas « contre tout », comme certains se plaisent à le prétendre. Le développement doit être réfléchi et raisonnable, juridiquement encadré. Il faut faire des choix courageux, en prenant en compte l'environnement, c'est la seule solution si l'on veut garder intacte l'identité Pylataise, et son esprit.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

5. Interventions des administrateurs sur des sujets précis

H. Legrix de la Salle évoque les problèmes d'urbanisme. Les choses n'ont guère évolué depuis deux ans. Les éléments structurant sont intercommunaux, SCOT, ou communaux : PLU. Un premier projet de SCOT a été présenté aux associations, qui demandent qu'il soit revu. Les éléments concernant la densité urbaine et la sécurité sont inquiétants. Au niveau du PADD, les zones du Laurey (100 ha) et de Pilat-Sud (50 ha) deviennent constructibles, bien que la loi Littoral ne le permette pas, comme cela a été confirmé en Cour d'appel. Nous demandons que ces zones vertes restent des coupures d'urbanisation. Quant au PLU, qui concerne spécifiquement les Pylatais, le texte date de 2001. Les nouveaux textes ne paraissent pas, et le PLU actuel présente des dangers :

- ▶ possibilité de diviser les parcelles et de construire sur les lots ainsi définis au détriment du couvert végétal et des reculs.

- ▶ règles différentes le long du boulevard de l'Océan sur divers tronçons : Goélands, minigolf, Haïtza, où on peut construire de manière à dénaturer l'environnement : plus de discontinuité ni de recul, qui font la qualité paysagère du boulevard ; construction en bordure de trottoir et en continu, COS à 0,8 ; donc création d'un front bâti, comme on le voit du côté de l'ancien minigolf. De nouveaux commerces peuvent bien sûr s'installer, mais il ne faut que ce soit par le biais de règles préférentielles, qui va permettre de facto, après une fermeture rapide pour raison économique, une constructibilité exorbitante pour l'habitation, au profit de certains opérateurs habiles. (Applaudissements) La Charte architecturale constitue un progrès, mais l'esprit du Pyla doit être défendu : villas dans la forêt, végétation indigène.

Pascal Bérillon évoque le projet Figuier-Meller, qui a été présenté aux réunions du Conseil de quartier et à la réunion publique du 14 avril. Il s'agit d'interdire à la circulation le boulevard de l'Océan entre le rond-point du Figuier et le boulevard Lignon, et de la reporter avenue du Sémaphore. L'avantage est d'ouvrir une perspective sur le bassin, d'enfourer les réseaux, y compris la fibre optique, et d'accueillir des manifestations, en nombre réduit. Le projet fait réagir : les riverains n'ont pas été consultés, des problèmes de circulation et de stationnement se posent. Il faudra conserver l'accès au club de voile et aux villas du boulevard. La sécurité doit être assurée. Les Pylatais sont favorables à une piste cyclable, et à un ralentissement de la circulation. Pour les riverains du Sémaphore, ils s'inquiètent des possibilités de stationnement, ainsi que de la sortie de l'allée des Chênes. Le projet absorbe une grande partie du budget voirie. Le problème des nuisances sonores sur l'espace vert doit être traité, ainsi que des incivilités liées à la vie nocturne. Le stationnement doit être envisagé sous tous ses aspects. Bref, l'aménagement du boulevard doit faire l'objet d'un projet global, et les riverains doivent être associés à la réflexion.

Jacques Rigaud fait le bilan de l'année écoulée. Il vient sur le bassin depuis 75 ans, depuis l'âge de trois ans, et il approuve entièrement les inquiétudes soulevées.

Toutefois l'essentiel de ce que nous aimons au Pyla semble avoir été préservé et doit continuer à l'être. Nous ne sommes ni une réserve d'indiens ni une secte, mais des

habitants du Pyla pour des durées variables, venus de différentes régions, et appréciant le contact avec la nature. La situation du Pyla est compliquée avec son appartenance à la commune de la Teste, au Sud-Bassin, sa proximité avec Arcachon et le Moulleau. Mais la qualité de vie y est exceptionnelle, et le combat de l'Association vise à préserver ce bien commun, pour tous. La vie publique est d'une complexité croissante, entre l'État et les collectivités locales. Les associations apportent des éléments aux pouvoirs publics, comme la société civile en général. L'ADPPM est indépendante, et tente d'aider les pouvoirs publics pour améliorer les choses et lutter contre les menaces : pression foncière, insécurité, incivilités. Le civisme est un devoir quotidien. Notre objectif est de les aider à faire respecter les fondamentaux : respect de la nature et de la loi. La réhabilitation de la Corniche est un exemple de renouvellement de l'existant. Il faut avoir une vision globale du Pyla dans tous ses aspects et son ouverture à tous. (Applaudissements).

6. Echanges avec les autorités et les élus

N. Gusdorf donne la parole à Monsieur Pascal Gauci, Sous-Préfet, notamment sur le Parc Naturel Marin. La Sous-Préfecture s'occupe de l'ensemble du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, qui ont un destin commun, d'abord à travers le SCOT. Le Préfet a une vision large, et a dit que l'État pouvait se substituer aux communes par une directive territoriale si le SCOT faisait défaut. Mais le SCOT n'est pas en sommeil, il se heurte à quelques mécontentements, du fait du cabinet d'étude, qui a dû revoir sa copie, d'où le retard. Mais il n'y a pas de blocage. Le SYBARVAL s'est doté de schémas pour le transport, le logement et les services, questions liées. Le tout-route n'est plus viable, il faut considérer le rail et le transport nautique. Il faut se méfier des chiffres : l'augmentation de la population est à considérer à un horizon lointain, avec l'attractivité du territoire. Le taux de croissance avec 40000 habitations de plus en 2030 serait de 1,75%, scénario de croissance faible, mais qui ne peut être stoppé. Dans le PADD, il faudra respecter les trames vert-bleu, mais on est dans une phase préparatoire de réflexion et de prise de conscience des enjeux. L'étape des PLU est en cours, on travaille à Andernos et ailleurs. L'État est vigilant. La création du Parc Naturel Marin soulève la question de la saturation du Bassin, avec son impact sur l'ostréiculture et les problèmes liés au test de la souris, le recul des zostères, l'engorgement de certains sites, etc. Un travail concerté avec l'ensemble des acteurs est nécessaire, et c'est l'intérêt du PNM. Le SMVM n'a pas les outils de sa mise en oeuvre, le PNM prendra le relais, intégrera Natura 2000, et mettra en oeuvre les projets. On gagnera en efficacité. Le budget est pris en charge par l'Agence des Aires Marines Protégées. Nous avons tous à y gagner. La CLIS se tiendra le 30 septembre. On y fera le point. Le bassin d'Arcachon est aussi alimenté par les rivières et les lacs, et il faut coordonner les efforts avec l'InterSage. Sur les nuisances sonores, il y a mobilisation sans faille de tous, avec patrouilles sur tous les secteurs de la zone police, qui est vaste. Il faut appeler en cas de problème. La Charte de vie nocturne est claire. Les Goélands sont souvent mentionnés, ont été avertis et risquent une fermeture administrative, mais il faut que la police soit informée des nuisances, et que plainte soit déposée. Cette année par exemple, l'Ermitage n'a fait l'objet d'aucune plainte. (Protestations). Un adhérent se plaint d'avoir été incité par la Police Municipale à faire une main courante pour des faits de dégradation. Le Sous-Préfet répète qu'il faut porter plainte, pour l'exactitude des statistiques. La saison 2010 lui semble bien meilleure que la saison 2009, avec diminution des dépôts de plainte. Une riveraine de l'Ermitage demande que les dépôts de plainte puissent être faits à la Mairie Annexe. Mais ce n'est techniquement pas possible. Une autre adhérente discute la notion d'amélioration de la situation. Son jardin a été envahi, et le bruit nocturne est insupportable. La Police Municipale lui a conseillé de déposer une main-courante. Le Sous-Préfet répond que les moyens humains déployés sont importants, mais que l'information doit remonter par courrier ou dépôt de plaintes. La vidéo-protection est utile pour réguler. La consommation d'alcool fait l'objet d'un arrêté qui doit être circonstancié. La tranquillité du Pyla doit être respectée, en tenant compte de tous les acteurs. Un adhérent signale une amélioration

aux Goélands et se félicite du travail de la police, même si on est découragé de porter plainte. Une adhérente remet une pétition concernant les problèmes soulevés par la rénovation de la Corniche : stationnements anarchiques, difficultés de circulation, absence de toilettes publiques, odeurs de cuisine. M. Téchoueyres, l'exploitant, est informé mais impuissant. Le Sous-préfet est conscient des nuisances. Des travaux doivent être entrepris concernant les odeurs. Un parking n'est pas juridiquement requis, une réunion doit se tenir à la rentrée pour organiser le stationnement au mieux.

N. Gusdorf s'adresse à M. Daverat sur les problèmes de stationnement autour du parking de la Dune. Les voitures se garent d'une façon anarchique, brisant même les barrières protégeant la piste cyclable. M. Daverat répond que le parking de la dune n'accueille plus les camping-cars, que les campings sont souvent pleins et que les camping-cars, mal informés, se garent un peu partout. Notamment, signale N. Gusdorf, du côté du wharf où ils font du feu. Il est difficile d'envoyer des patrouilles de police si loin.

N. Gusdorf donne la parole à Monsieur le Maire Jean Jacques Eroles qui annonce la concertation sur le PLU, consultable à la mairie du Pyla, avant une réunion publique, puis une enquête publique au printemps. Le PLU reprend le PLU 2007, avec un COS qui passe à 0,20, des zones commerciales à 0,8, mais réduites. Au Laurey, le classement en zone naturelle n'a pas été demandé par les juges, et on se conforme donc aux réglementations actuelles, en attendant la décision du Conseil d'État.

7. Echanges avec l'assistance

L'assistance est alors invitée à intervenir par des questions ou observations sur les sujets figurant à l'ordre du jour. Un adhérent revient sur la question de l'aménagement de la place Meller. Les riverains sont tous opposés au projet. Agrandir l'espace piéton ne semble pas utile, et les nuisances futures seront importantes. Le projet est coûteux, alors qu'il y a d'autres besoins. Le maire répond que le Conseil de quartier a informé et consulté les riverains, ainsi que Mme Monteil-Macard. Le problème a été évoqué lors des réunions, auxquelles assiste un représentant de l'ADPPM. On ne peut pas continuer à passer par le boulevard. La rénovation de l'îlot Poste et la rénovation du Cercle de Voile l'exigent. Les entreprises ont étudié les conséquences du déplacement des parkings. Le nombre de places sera diminué, il faudra couper des arbres vieux de plusieurs centaines d'années ; une étude a été lancée pour connaître le coût des travaux et l'impact sur les arbres. J. Storelli demande à être associé à l'étude, et rappelle l'exigence d'une piste cyclable le long de l'ensemble du boulevard de l'Océan, pas seulement à Meller, et la nécessité de rénover le boulevard et de limiter la vitesse. Par ailleurs, le fait de couper la circulation entraîne le risque de faire de l'endroit une plate-forme pour des animations entraînant des risques de nuisances et d'incivilités. Il faut prendre le temps de trouver le meilleur réglage possible. Le maire dit qu'au Conseil de quartier le projet d'ensemble a été présenté, commençant par Meller et allant ensuite vers le Moulleau. J. Storelli répond qu'il faut commencer au Sud. Le maire semble croire que l'aménagement de Meller fait l'unanimité et promet que le nombre d'animations n'augmentera pas. J. Storelli dit son inquiétude sur l'avenir plus lointain et les possibles velléités de commercialité, auxquelles les Pylatais sont très hostiles. Un adhérent pose la question du débroussaillage, non respecté avenue Eskualduna. La station de dessalage de Haïtza envoie des eaux usées dans la mer. Le maire enverra ses services. Un adhérent évoque l'aménagement extérieur de l'hôtel de la Corniche. Un terrain affiché « Propriété de l'État », et un sentier, auraient été intégrés au périmètre de l'hôtel. La question sera vérifiée. Un adhérent évoque le débroussaillage à nouveau. La législation est complexe, et la réponse une affaire de spécialiste. L'ADPPM a déjà examiné le cas et peut poursuivre sa réflexion en aparté. J. Storelli revient sur l'arrêté anti-abattage. Il est parfois contourné. Il est rappelé que l'autorisation et l'affichage sont obligatoires, comme pour les déclarations de travaux. Les frelons et les scolytes posent problèmes aussi. Le Sous Préfet rappelle qu'un plan de prévention des incendies est en préparation. Un adhérent rappelle le danger posé par le non-enfouissement des lignes le long du boulevard, en dépit d'anciennes promesses. Le maire répond qu'il y a

un projet concernant le boulevard, avec traitement des eaux pluviales. Tout a été évoqué au Conseil de quartier. Des engagements ont été pris auprès des entreprises. Le calendrier prévoit le début des travaux place Meller en octobre, comme annoncé au Conseil de quartier, puis ensuite vers le Moulleau, et enfin vers le Pilat-Sud. Il s'indigne des oppositions arrivant trop tard, qui bloquent les travaux. J. Storelli pose les priorités : un projet concernant l'ensemble du boulevard s'impose logiquement avant les travaux somptuaires sur la seule place. Un adhérent pose le problème de la surveillance des accès à la Dune. Un adhérent pose le problème de la piste cyclable vers la Teste par le boulevard Lignon. Ce n'est pas prévu, d'après le maire. Un adhérent évoque le danger des antennes-relais, causant cancers et mort des arbres. N. Gusdorf lève la séance à 12 h 40 et remercie la famille Bernard qui fournit gracieusement les boissons du buffet ponctuant l'assemblée.

Au Pyla, Le 7 août 2010